

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 22 octobre 2019 à 20 heures 00 minutes

Présents :

M. COULON Jean-Noël, M. COURPRON Jean-Claude, M. DELAGE Hugues, M. FEUGNET Christophe, M. JOLY Jean-Paul, M. LATASTE Fabrice, Mme LYS Marie-Marguerite, Mme MAILLET Claudine, Mme MARCHAIS Gisèle, Mme POUZAUD Danielle, Mme ROLLAND Chantal, M. ROUSSEAU Daniel

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) : M. CASTANO Didier

Secrétaire de séance : M. JOLY Jean-Paul

Président de séance : M. ROUSSEAU Daniel

Le compte rendu de la séance précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 - Travaux extérieurs boulangerie : réalisation d'un garde-corps Délibération N° 37/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin des travaux de la boulangerie et qu'il convient maintenant de paysager les extérieurs afin d'embellir le site, notamment le long de la « Rue du Lavoir ».

Compte tenu de la présence d'un dénivelé côté façade ouest, un talutage est nécessaire ainsi que la construction d'un petit muret pour maintenir la terre. Les employés municipaux effectueront ces travaux.

Il est également prévu la plantation de pelouse et de végétaux pour aménager cet espace public.

Afin de sécuriser entièrement le site, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé à l'entreprise CIPP de GEMOZAC un devis pour la mise en place d'un garde-corps et prévenir toute chute éventuelle.

Le montant de la dépense s'élève à 2 390,00 € HT soit 2868,00 € TTC.

A l'unanimité des membres présents le Conseil municipal, accepte les travaux d'embellissement et de sécurisation mentionnés ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant avec l'entreprise CIPP.

2 - Devis plaque bibliothèque municipale Roland PREVAUD

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'installation d'une plaque en plexi sur le bâtiment de la bibliothèque mentionnant le nom de Monsieur Roland PREVAUD dont le legs fait à la Commune a permis la rénovation du bâtiment.

Montant de la dépense 476,40 € TTC entreprise Néon Créa de Vaux sur Mer.

3 - Encaissement de chèque GROUPAMA bris de glace Délibération N° 34/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un sinistre sur le camion IVECO, notre assureur GROUPAMA vient de nous faire parvenir le dédommagement correspondant.

Un chèque de 162,70 € concernant le bris de glace de la vitre de la porte du camion Iveco.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser ce remboursement sur le compte **7788 de l'exercice 2019**.

4 - Travaux d'isolation de la Mairie : devis GOURAUD SAS Délibération N° 33/2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 14 mars 2017 sollicitant l'aide du Conseil Département pour un projet global d'économies d'énergie avec construction d'une chaudière à granulés et des travaux d'isolation.

La partie chaudière est terminée et il reste la partie isolation à effectuer.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un devis actualisé de l'entreprise GOURAUD pour l'isolation. Le montant s'élève à 9 380,25 € HT.

Cette dépense est subventionnée à hauteur de 4551,00 € par l'Etat et 2731,20 € par le Conseil Départemental.

La partie à charge de la Commune est de 2098,05 € HT.

A l'unanimité des membres présents le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise GOURAUD pour un montant de 9 380,25 € HT soit 11 256 30 € TTC.

5 - Devis pour l'impression des bulletins municipaux

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au devis présenté par Madame MARCHAIS concernant l'impression des bulletins municipaux pour un montant de 1500,00 € TTC de l'entreprise ST CERS imprimerie. 400 bulletins de 24 pages

6 - Départ des locataires : 7 place des Anciens Combattants Délibération N°38/2019

Madame Claudine MAILLET, 2^{ème} adjointe responsable des bâtiments, rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 12 août 2019 désignant un huissier de justice pour entamer une procédure d'expulsion à l'encontre des locataires du logement 7 place des Anciens Combattants compte tenu des loyers impayés.

Elle précise au Conseil Municipal que cette procédure devient caduque en raison du départ des locataires au 15 octobre 2019.

L'état des lieux de sortie a été effectué et les clés ont été remises.

Madame MAILLET précise qu'elle va solliciter l'aide de la Maison de l'Energie de JONZAC pour voir les possibilités d'isolation de ce bâtiment avant de remettre le logement à la location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise :

Monsieur le Maire à reverser la caution déposée à l'entrée dans les locaux aux anciens locataires.

7 - Indemnités aux Comptables Publics année 2019 Délibération N° 35/2019

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur les indemnités à octroyer aux Comptables du Trésor Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de demander le concours des comptables du Trésor public pour assurer des prestations de conseil,
- décide d'accorder l'**indemnité de conseil au taux de 100 %**,

- dit que cette indemnité au taux de 100 % sera accordée :

- * à Mme AUBERTIN Astrid comptable du Trésor pour la période du 01/04/2019 au 31/08/2019

- * à Monsieur BERTAUX Christophe comptable du Trésor à compter du 01/09/2019

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif des exercices considérés

Questions diverses

Eclairage de Noël : à prévoir un poteau pour la fixation au lieudit « Cônac »

Inauguration de la boulangerie : samedi 23 ou 30 novembre ou 7 et 14 décembre. Un tivoli sera installé par le Comité des fêtes.

Schéma de défense incendie : le Conseil Municipal décide de rompre le contrat avec la SAUR car la CDCHS propose la réalisation de ce document suite à la signature d'une convention avec le SDIS et ce gratuitement.

Lecture d'un courrier d'un collectif « Nous à St Thomas de Cônac » sollicitant la location de la salle des fêtes pour des réunions : délibération à la prochaine réunion car non inscrit à l'ordre du jour.

Stationnement place de l'église : réflexion à mener pour une décision à une prochaine réunion.

PLU : Nécessité de trouver des terrains susceptibles d'être constructibles !

Route du bois de Pageot : demande d'envisager des ralentisseurs ou panneaux de limitation de vitesse

Convention CIPECMA : N° 36/2019 Avis favorable à la signature d'une convention pour la formation aux gestes qui sauvent de 3 agents pour un montant de 260,00 €.



Fait à SAINT THOMAS DE CONAC
Le Maire,

Clémentine